

Sommaire du projet York Family Court Conciliation and Counselling Service

Numéro 2555-1-65

Date d'exécution En cours

Problème A l'heure actuelle, les litiges parmi les membres d'une famille relativement à l'abandon, l'agression, le soutien, la garde des enfants et les droits de visite sont portés directement devant les tribunaux, dont les procédures ne constituent pas nécessairement le moyen initial le plus approprié ou le plus profitable de résoudre de tels problèmes.

But du projet pilote Retenir les services d'un consultant de l'extérieur de la cour qui travaillera en collaboration avec une équipe de travail (composée de représentants de la cour familiale, d'agences communautaires et des membres de la collectivité où siège la cour) dans le but de déterminer le besoin de services de soutien et de counselling en matière de conciliation qui seraient les plus utiles à la clientèle de la cour en ce qui concerne les différends mentionnés plus haut.

Méthodologie: L'étape de la mise au point sera exécutée en retenant les services d'un consultant de l'extérieur de la cour qui travaillera en collaboration avec une équipe de travail pour déterminer la nécessité de procédures de conciliation, examiner la disponibilité et la qualité des services en place et de nouveaux moyens d'utiliser les ressources actuelles de la cour et de la collectivité, et rédiger une proposition officielle relativement à la coordination et à la mise à l'essai des recommandations.

Constatations à ce jour Le projet-pilote est en cours de réalisation

Projet parrainé par The York Family Court Conciliation and Counselling Service

Durée Septembre 1974 à février 1975

Financement Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Adresser toute correspondance à: Chief Judge H. T. G. Andrews Provincial Court (Family Division),
24 Queen Street East, 10th Floor, Brampton, Ontario, L6V 1A3